

Saint Martin aux Bois 60
"...la plus belle lanterne
de mon royaume."
Henri IV

FLASH INFO

4^{ème} trimestre 2023

Mairie de Saint-Martin-aux-Bois :

Tél : 03 44 51 03 55

Site Internet : <https://saintmartinauxbois.fr>

Courriel : saint-martin60@wanadoo.f

:

EN CAS D'URGENCE

- **POMPIERS DE MAIGNELAY** le 03.44.51.54.30 ou 18, **S.A.M.U.** le 15
- **GENDARMERIE DE MAIGNELAY** le 03.44.51.54.30 ou 18, **S.A.M.U.** le 15
- **GENDARMERIE DE MAIGNELAY** le 03.44.51.55.17 ou 17
- **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h** le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit)
- **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
- **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : 3237 (0.34€/mn depuis un fixe).

En attente du retour de la secrétaire de mairie, une permanence est assurée par les élus :

- le mardi de 16 h 00 à 18 h 00
- le vendredi de 16 h 00 à 18 h 00
- le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Monsieur le Maire reçoit

sur rendez-vous

Tél : 06 82 71 87 60



Ouvert le midi
du mardi au dimanche

.....
le vendredi soir
et le samedi soir



La bibliothèque
vous accueille
le mardi et
le vendredi
de 17h à 18h30

Recensement

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter au secrétariat de la mairie avec le Livret de Famille.



Environnement

La collecte des déchets verts se terminera le mercredi 25 octobre 2023.

Rappel : Avec votre Pass Déchetterie, vous pouvez accéder à l'une des quatre déchetteries du plateau picard : Saint-Just, Maignelay, La Neuville-Roy et Bulles.

Horaires des déchetteries de Maignelay et La Neuville-Roy

A partir du 01/11/23

LUNDI	Maignelay, La Neuville Roy	-	14h-17h
MARDI	Maignelay	-	14h-17h
MERCREDI	Maignelay, La Neuville Roy	-	14h-17h
JEUDI	Maignelay	-	14h-17h
VENDREDI	Maignelay, La Neuville Roy	- 9h-12h	14h-17h 14h-17h
SAMEDI	Maignelay, La Neuville Roy	9h-12h	14h-17h

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site de la commune : <https://www.saintmartinauxbois.fr/gestion-des-dechets/>

Vous avez certainement constaté que les mauvaises herbes envahissent le cimetière. Depuis le premier juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite dans les cimetières comme dans le reste du village, sous peine d'amende.

De ce fait, nous recherchons des solutions pour maintenir les allées du cimetière propres, notamment avec l'utilisation de brûleurs, ce qui occasionne un allongement du temps passé à assurer cette tâche.

Afin de maintenir le village propre, nous appelons au civisme de chacun en assurant le nettoyage et le désherbage des abords de leur maison (trottoirs et caniveaux)

Agenda

❖ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie du souvenir aura lieu le **11 novembre 2023, à 10h45** pour le recueillement et le dépôt de gerbes de fleurs au monument aux morts, puis au cimetière.

Retour à la salle communale pour le verre de l'amitié.

La population est cordialement invitée.

Rendez-vous à 10h30 devant la mairie

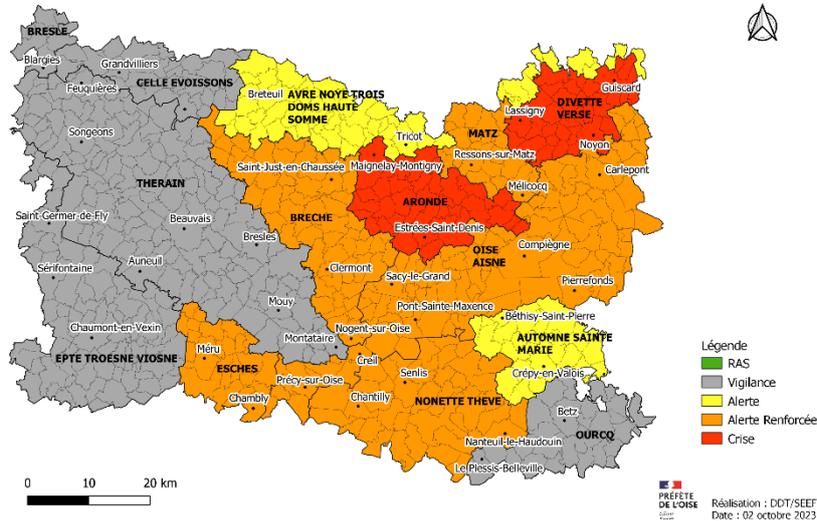
❖ ARBRE DE NOEL 2023

L'arbre de Noël 2023 aura lieu le 09 décembre prochain. Le déroulé précis sera communiqué ultérieurement.

Arrêté sécheresse

Notre commune de Saint-Martin-aux-Bois est toujours en situation de « crise » et par conséquent les mesures suivantes sont à respecter ;

Cartographie des zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restriction imposées par l'arrêté sécheresse



Mesures de restrictions à respecter

Niveau Crise



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts.



Interdiction d'arroser les jardins potagers entre 9h et 20h (application aux particuliers et collectivités)



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau et les piscines privées (de plus d'1m³) sans exception



Interdiction de laver les véhicules sauf pour impératif sanitaire en station professionnelle.



Interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf si impératifs sanitaires ou sécuritaires et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle)



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les établissements équestres (sauf pour les compétitions internationales de manière réduite, les golfs) à l'exception des « greens » réduit au strict nécessaire entre 20 h et 8 h.
* aucune exception en cas de pénurie d'eau potable.



Interdiction de l'irrigation agricole sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur : www.oise.gouv.fr
Pas d'interdiction pour l'arrosement du bétail



Interdiction de la consommation industrielle sauf dérogations prévues par l'arrêté cadre sécheresse départemental. Consultez l'arrêté sur : www.oise.gouv.fr



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.





Les ateliers musicaux de 3 à 18 ans

Les ateliers musicaux permettent aux enfants et adolescents du Plateau Picard de découvrir la musique par une pratique ludique. Ces dernières années, la Communauté de Communes a confié par convention annuelle au Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard (Ecole de Musique Associative de Maignelay-Montigny) la mise en place de ces ateliers hors du temps scolaire.

Dans un objectif d'aménagement du territoire, ces ateliers sont répartis sur le territoire, en collaboration avec les communes souhaitant accueillir un atelier musical.

Il existe aujourd'hui quatre types d'ateliers musicaux :

- les « Jardins musicaux » pour les plus petits de 3 à 5 ans,
- les « évènements musicaux » pour les enfants âgés de 5 à 7 ans,
- les « ateliers instrumentaux et vocaux » pour les jeunes de 7 à 14 ans
- les ateliers de chorale d'enfants et d'adolescents de 7 à 14 ans.



Plus d'infos, vidéos, musiques...

Suivez-nous sur



@saisonculturelleduplateaupicard



Renseignements

École Intercommunale de Musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard
03 44 78 67 30 ou secretariat@ecoleintercommunalesmusique.fr
Association Forte Piano Ecole de Musique de Maignelay-Montigny
06 15 47 63 95 ou ecolefortepiano@gmail.com



Ciné-jeunes de 0 à 20 ans

La Communauté de Communes propose aux jeunes du Plateau Picard de bénéficier de réductions au cinéma Jeanne Moreau de Saint-Just-en-Chaussée. Pendant les vacances scolaires la place de cinéma n'est qu'à 2,50€ grâce à la carte gratuite ciné-jeunes.

Renseignements

Communauté de Communes du Plateau Picard
03 44 78 70 02 ou jeunesse@cc-plateaupicard.fr



SaisOn Culturelle

2023-2024

Réservation 24h/24h sur www.plateaupicard.fr
ou au 03 44 78 70 02
de lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Plateau Picard
Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Plateau Picard remercie la Région Hauts-de-France et le Département de l'Oise pour leur soutien régulier à ses événements culturels, ainsi que les communes du Plateau Picard et leurs élus pour leur accueil dans leurs salles ou autres lieux de patrimoine.



12-28 oct. 2023

16^e Festival Jazz

Concerts à Maignelay-Montigny Salle Marcel Ville du 24 au 28 octobre

Actions culturelles à St-Just-en-Chaussée

- 12 oct. Ciné débat "Whiplash" au Cinéma Jeanne Moreau
- Ateliers Jazz et improvisation : 23 au 26 octobre à l'école de musique



12 déc. 2023
66 millions d'années
Avrechy. 18h30
Collectif Singulier
Théâtre musical et d'images
Durée : 55 mn
A partir de 8 ans

6 fév. 2024

La vie en vrai

St-Just-en-Chaussée. 19h30
Comédie de Picardie
Spectacle musical
Durée : 1h10
Dès 12 ans



24 mai - 26 mai 2024

8^e Festival de Printemps

Arts de la rue, musique, cirque, installations interactives, ateliers artistiques...



20 fév. 2024

Héros (We can be)

Lieuville. 18h30
Cie Rêvages
Théâtre musical
Durée : 1h
A partir de 8 ans



19 mars 2024

Journal d'absence

Quinquempoix. 19h30
Comédie de Picardie
Théâtre
Durée 1h20
Dès 15 ans



9 avril 2024

Les chaises

Maignelay-Montigny
19h30
Comédie de Picardie
Théâtre
Durée : 1h10
Dès 12 ans



Détail des spectacles, lieux, horaires sur www.plateaupicard.fr

